

Canton de VIC-FEZENSAC

COMMUNE
DE
VIC-FEZENSAC

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2026-DG26

Code Postal 32190

**Arrêté portant nomination des membres
du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Maire de Vic-Fezensac,

Vu le Code de l'action sociale des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-11 et R.123-15 ;
Vu la délibération n°2026-21 du conseil municipal en date du 26 mars 2026 fixant à seize le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS (huit membres élus, huit membres nommés) et élisant les représentants du Conseil municipal au conseil d'administration ;

Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 27 mars 2026 ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Vu l'absence de candidats supplémentaires pour l'une des quatre catégories d'associations régulièrement consultées, le maire constate la situation de "formalité impossible" et nomme en lieu et place des "personnalités qualifiées" participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social sur la commune, afin de compléter la composition du conseil d'administration fixée par délibération ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de VIC-FEZENSAC :

✓ Au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :

- Madame CARBOUÉ Françoise, représentante du Centre Social Vic-Accueil ;

✓ Au titre des associations familiales, représentante désignée sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (U.D.A.F) :

- Madame Mariette VARGA ;

✓ Au titre des associations de retraités et de personnes âgées :

- Madame Sylvette ARRICASTRES, représentante désignée par l'Association inter-cantonale des retraités agricoles du Gers (AICRA 32) ;

- Monsieur Jean-Claude ROBBIQUE, représentant l'Association « La Bienfaisance » ;

- Madame CABANNES Béatrice, représentante de l'Association Vicoise de Gestion et d'Animation de la Maison de retraite le «Château Fleuri » ;

✓ Au titre des associations de personnes handicapées :

- Madame Huguette CARRERE, représentante désignée sur proposition de la Fédération Nationale des Accidentés de la Vie – Grand Sud (FNATH),

✓ Au titre des personnalités qualifiées :

- Madame Martine TIRADAS, Cadre Infirmier en retraite (Hôpital de Vic-Fezensac) ;

- Madame Saliha TAIB MODOLO, Infirmière au Cabinet Infirmier de Vic-Fezensac (Maison de Santé sis Chemin de la Téoulère) ;

ARTICLE 2 : La durée de leur mandat suivra la durée du mandat de l'organe délibérant.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 032-213204621-20260701-2026_DG26-AR

S²LOW

ARTICLE 3 : Madame le Maire, la Directrice Générale des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmis à Monsieur le Préfet.

Fait à VIC-FEZENSAC, le 1^{er} juillet 2026

Madame Le Maire,
Barbara NETO

